

Département de l'Aveyron



MAIRIE
DE COMPEYRE
12520

☎ : 05.65.59.87.92.

Mail : secretariat.mairie@compeyre.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

(Art. L2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia PITOT, Maire.

NOMBRE DES MEMBRES		
PRÉSENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
7	12	7

Présents : Mmes PITOT Patricia, SAUSSOL Evelyne, CORN-NOGUEIRA Léticia, LOMBARD Véronique, MM. BLANCHOT Jean, MONTROZIER Alain, FORTES Léon,

Absents excusés : DHERBECOURT Anne, ALLINGRI Antoine, ANTONANZAS Justa, ALMERAS Loïc, LOUIS Laurent

Secrétaire de Séance : CORN-NOGUEIRA Léticia

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été procédé, conformément à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme CORN-NOGUEIRA Léticia, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 13 mai 2024 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Adhésion de la Communes de Mostuéjols au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM) du Tarn et Lomense et accord sur la modification des statuts du SIVOM
- Loyer occupation domaine public snack
- Restauration de routes communales et chemins ruraux
- Appartement communal
- Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024 COMMUNE DE COMPEYRE

DÉLIBÉRATIONS

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MOSTUEJOULS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLES (SIVOM) DU TARN ET LUMENONESQUE ET ACCORD SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1321-3, L.2224-7, L. 2224-8, L. 5211-18, L. 5212-6 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n°2000-141 en date du 20 décembre 2000 portant sur la création du SIVOM « Tarn et Lumensonesque » ;

VU les délibérations concordantes des Conseil Municipaux des Communes d'Aguessac en date du 16 novembre 2000, de Compeyre, de La Cresse, de Paulhe, de Rivière-sur-Tarn et de Verrières en date du 17 novembre 2000 décidant de la création du SIVOM et approuvant ses statuts ;

VU la délibération n° 20240226-9 du Conseil Municipal de la Commune de Mostuéjols en date du 26 février 2024 approuve l'adhésion au SIVOM et approuve le transfert de compétences eau potable et assainissement des eaux usées au SIVOM ;

VU la délibération n°20240605-01 du Comité Syndical du SIVOM Tarn et Lumensonesque en date du 05 juin 2024 approuvant l'adhésion de la Commune de Mostuéjols au syndicat et la modification de ses statuts ;

CONSIDERANT que la Commune de COMPEYRE est un membre du SIVOM Tarn et Lumensonesque ;

CONSIDERANT que les statuts du SIVOM délimitent son périmètre aux Communes d'AGUESSAC, COMPEYRE, LA CRESSE ; PAULHE ; RIVIERE SUR TARN et VERRIERES ;

CONSIDERANT que la Commune de Mostuéjols a présenté son intérêt à adhérer au Syndicat, ce qui implique :

- Un accord de la majorité des membres du Comité Syndical ;
- Un accord de toutes les Communes composant le syndicat par le biais de leurs organes délibérant ;
- Une modification du périmètre du SIVOM (projet de nouveaux statuts joint en annexe) ;
- Un procès-verbal de mise à disposition des biens de la Commune de Mostuéjols dressé contradictoirement entre cette dernière et le SIVOM ;
- Un accord de modification de statuts par le représentant de l'Etat dans le Département ;
- Une prise de compétences « Eau Potable et Assainissement des Eaux Usées » ;

CONSIDERANT que le Comité Syndical a approuvé cette adhésion et la modification de ses statuts à la majorité de ses membres en date du 05 juin 2024 ;

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, le SIVOM exercera en lieu et place de la Commune de Mostuéjols les compétences Eau Potable et Assainissement des Eaux Usées ;

Après avoir délibéré

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Mostuéjols au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) « Tarn et Lumensonesque » ;
- **APPROUVE** dans leur intégralité les nouveaux statuts du SIVOM Tarn et Lumensonesque tels qu'annexés dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce transfert conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

Fait et délibéré à COMPEYRE, les jour, mois et an susdits.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024 COMMUNE DE COMPEYRE

LOYER OCCUPATION DOMAINE PUBLIC SNACK

Madame le Maire présente au conseil municipal l'obligation légale de facturer au m2 l'emplacement précité sur la voie publique :

Monsieur Franck MAURY Place des Merlets 12 520 COMPEYRE, agissant en sa qualité de professionnel. Est autorisé à occuper moyennant un loyer forfaitaire, l'emplacement défini ci-après :

Place des Merlets 12520 COMPEYRE un emplacement de 130 m2

Un montant de 20 euros par mètre carré sera demandé pour l'autorisation d'exploiter en terrasse les 100m2 de surfaces supplémentaires aux 30 m² définis à la signature du bail, soit 130 m².

La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour, non respect par le pétitionnaire des conditions imposées par les arrêtés municipaux en vigueur.

Sans préjudice de la révocation de l'autorisation, le pétitionnaire pourra être poursuivi pour contravention de voirie s'il ne se conforme pas aux prescriptions imposées.

Le pétitionnaire devra informer les services municipaux de toutes modifications des conditions d'occupation du domaine public, ou changement de propriétaire ou gérance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la location de principe de l'opération susvisée.

Fait et délibéré à COMPEYRE, les jour, mois et an susdits.

INFORMATIONS DE SUIVI

RESTAURATION DES ROUTES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

A ce jour et pour l'exercice 2024, 3 sections de routes ont été restaurées malgré l'absence de subvention DETR :

- Les affaissements des routes de La Garde et de Soulacroup.
- Le revêtement de la totalité de Camp Redon.
- En régie, une portion du Sentier des Caves a été reprise par les employés communaux.

A venir en 2025 :

- La réfection de la Rue du Four à Pailhas
- L'entretien des chemins (réduire la portion du Chemin des Combes et réactualiser le devis).

Réflexion à tenir autour du réaménagement de la place des Merlets et de la Rue des Sampettes.

APPARTEMENT COMMUNAL

Etat de l'avancement du dossier :

- Dépôt de la DP auprès du service instructeur de la CCMGC,
- Avant-projet définitif : début octobre
- Dossier de consultation des entreprises : novembre
- Validation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la consultation : décembre
- Attribution du marché et démarrage prévisionnel du chantier fin du 1^{er} trimestre 2025.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024 COMMUNE DE COMPEYRE

QUESTIONS DIVERSES

Stationnement Place des Merlets

Retour d'expérience plutôt positif malgré quelques stationnements intempestifs.

- Piste à envisager pour le renouvellement de l'opération : refaire le marquage au sol de tous les emplacements disponibles, aménager le terrain communal en haut du village en place de stationnement pour les véhicules excédentaires des résidents du centre du village.
- Déplacement des containers à déchets situés au Plô du Gal au bas du terrain communal pour récupérer des places de stationnement. Organiser un sondage ou une réunion d'information.

Retour du devis affichage Mairie

Présentation du devis de l'entreprise Pourquoi pour les inscriptions « Liberté, Egalité, Fraternité ». Satisfaction unanime.

Chats errants

Plusieurs riverains signalent la présence de chats errants dans le quartier du château/rue des caves. Les référents SPA ont pris le problème à cœur, ces chats ont pour la plupart des propriétaires et une campagne de stérilisation est en cours, le dernier sera stérilisé samedi 28 septembre.

Courrier Préfecture

Lecture d'un courrier de remerciement de la Préfecture pour l'organisation et la bonne tenue des élections européennes et législatives.

Réunion des associations

Sur la proposition du Président de l'association Les Saoutes Balats, une réunion de concertation aura lieu entre les différentes associations compeyrois dans le but de mutualiser les efforts, les dépenses (SACEM, assurances ...), les bonnes volontés et les idées. A programmer fin octobre, début novembre.

Salle des associations

Les participantes du « Café des aiguilles » font la demande d'une salle communale pour se réunir. Les bons becs souhaitent organiser des activités diverses pour les ados du village qui nécessiteraient ponctuellement l'usage d'une salle.

A ce jour, la seule salle disponible serait le Presbytère, il faudrait toutefois envisager le partage de l'espace, la rénovation du système de chauffage, l'installation de casier et la possibilité ou non de maintien de la location.

Info frelons

Jean Blanchot relate un fait divers impliquant des frelons asiatiques et donnant lieu à un décès et 4 blessés ce jour en Bretagne. Il informe de la présence de nid au sol sur le territoire de la commune, représentant un danger accru pour les randonneurs, agriculteurs, etc... L'équipe frelon composée de Jean Blanchot et de Léon Fortes ont l'expertise pour détruire les nids qui sont signalés en Mairie. Une fiche d'information sera diffusée au Compeyrois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Présidente de séance,
Patricia PITOT

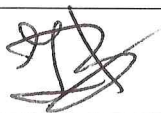
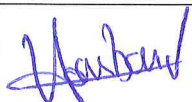
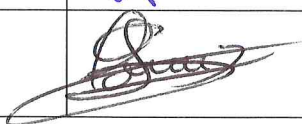


La Secrétaire de séance,
Léticia CORN-NOGUEIRA

A handwritten signature in dark ink, corresponding to the name Léticia CORN-NOGUEIRA.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE
2024 COMMUNE DE COMPEYRE**

DÉLIBÉRATIONS 20240923 n°1-2

NOM	PRENOM	SIGNATURES	OBSERVATIONS
PITOT	PATRICIA		
MONTROZIER	ALAIN		
SAUSSOL	EVELYNE		
ALLINGRI	ANTOINE		Absent
DHERBECOURT	ANNE		Absente
BLANCHOT	JEAN		
CORN-NOGUEIRA	LÉTICIA		
FORTES	LÉON		
ANTONANZAS	JUSTA		Absente
ALMERAS	LOÏC		Absent
LOMBARD	VERONIQUE		
LOUIS	LAURENT		Arrivée tardive après les votes